

**COMMUNE DE
VALGELON-LA ROCHETTE**
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 septembre 2026

Le 16 septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERIEUX Jean-Pierre, Maire.

Membres présents : Jean-Pierre MERIEUX, Annie GONTARD, Patrick CHARLES, Angélique NEFISSI, Fabien GARCIA, Elisabeth JOUTY, Jean-Loup CREUX, Nathalie SIBUÉ, Jean-Claude BENGRIBA, Joël RECORDON, Delphine LAINÉ, Christelle ETIENNE, Nadine KUZAY, Virginie TOURNIER, Christophe BOUTTE, Nadine CASTILLON, Dominique SABATIER, Samira BOUKERCHE, Cédric LARGE, Eric MARTINET, Jacky DONJON, David ATES, Jacky GACHET.

Absent :

Procurations : Magalie BOITEL à Samira BOUKERCHE, Guillaume SETA à Fabien GARCIA, Elisabeth FAVERJON à Jacky DONJON, Véronique CHRISTOL à David ATES, Pierre VERNEY à Jacky GACHET, Pierre DUBOSSON à Delphine LAINÉ.

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
29	15	23	6	29

Date de la convocation : 07 septembre 2026

Madame Delphine LAINÉ a été élue secrétaire de séance.

Délibération N°2026/93

OBJET : Cession de la parcelle 111-OB-1072 « Impasse du Gelon » au bénéfice de Madame GABER

Le rapporteur : Jean-Loup CREUX, Adjoint à l'urbanisme et aux espaces publics

Par délibération N°2025/45 du 12 avril 2025, avait été actée la cession de la parcelle B1072 au profit de Madame GABER. Après analyse du dossier, le service urbanisme a constaté que ladite parcelle appartenait au domaine public de la commune et que la vente ne pouvait aboutir sans son déclassement et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Par délibération n° 2026/44 du 3 avril 2026, devenue exécutoire le 10 juin 2026, le conseil municipal a prononcé le déclassement du domaine public communal d'une partie de l'emprise de la voie communale « Impasse du Gelon », au droit des parcelles 111-OB-537 et 540, et constaté son intégration au domaine privé de la commune.

La valeur vénale de cette emprise a été estimée par le service des domaines à 2 300 € HT (lettre valant avis du Domaine du 2 février 2026, assortie d'une marge d'appréciation de 10 % et valable douze mois).

Une offre d'achat a été adressée à Mme GABER, propriétaire riveraine des parcelles 111-OB-537, 540 et 541, qui l'a acceptée au prix de 2300 € HT (courrier reçu le 15 juillet 2026).

Ladite vente interviendra par acte authentique par devant Maître FLAVENS, notaire à Chamoux sur Gelon, dans le délai maximum de DEUX ANS, sous peine de la résiliation de l'accord.

Il est aujourd'hui demandé au conseil municipal d'autoriser la vente de cette emprise et d'en fixer les conditions essentielles.

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2141-1 ;

Vu le procès-verbal du 2 avril 2024, établi par Monsieur Laurent MORET, géomètre expert,

Vu le plan de cession établi par Monsieur Laurent MORET, géomètre expert,

Vu la délibération n° 2026/144 du 3 avril 2026, exécutoire le 10 juin 2026, ayant prononcé le déclassement de l'emprise et constaté son intégration au domaine privé communal ;

Vu l'avis des domaines du 10 juin 2026 estimant la valeur vénale à 2 300 € HT ;

Vu l'offre d'achat adressée à Mme GABER et son acceptation reçue le 15 juillet 2026 ;

Considérant que l'emprise, déclassée et intégrée au domaine privé communal, peut être cédée ;

Considérant qu'il convient de fixer les conditions de la vente et d'autoriser le maire à la régulariser ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, avec 28 voix pour et 1 voix contre (Fabien GARCIA) :

- ✓ **ABROGE** la délibération N°2025/45 du 12 avril 2025.
- ✓ **APPROUVE** la cession à Mme GABER de l'emprise déclassée de la voie communale « Impasse du Gelon », correspondant à la parcelle 111-OB-1072 issues du document d'arpentage, d'une contenance de 39 m².
- ✓ **FIXE** le prix de cession à 2 300 € HT (Deux mille trois cent euros) conformément à l'avis des domaines du 2 février 2026.
- ✓ **PRÉCISE** que l'ensemble des frais afférents à la vente (document d'arpentage, frais d'acte, publication au service de la publicité foncière, etc.) seront à la charge de l'acquéreur.
- ✓ **DIT** que la vente sera régularisée par acte notarié.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tous documents et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Valgelon-La Rochette, le 16 septembre 2026.

La secrétaire de séance,



Delphine LAINE

Le Maire,



Jean-Pierre MERIEUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

Département de
LA SAVOIE

Commune de
Valgelon-La Rochette

Section B
Lieu dit
"Le Villaret"

mai 2024

Réf. : 13829-p8946a

Propriété de la Commune de Valgelon-La Rochette - Impasse du Gelon - PLAN DE CESSION

a juin 2024 Conforme aux DA n° 292L et 293G

ECHELLE : 1/100

Rattachement : RGF 93 - CC45 , NGF IGN 69

GRENOBLE (Siège)
36 rue de Pacalaire
38170 Seyssinet-Pariset
Tél. : 04 76 46 70 93
grenoble@cemapgeo.com

GRESIVAUDAN (Agence)
440 rue du Stade
38530 Pontcharra
Tél. : 04 76 97 62 20
pontcharra@cemapgeo.com

PAYS DE SAVOIE (Permanence)
116 rue Paul Emile Victor
73800 Saint-Hélène-du-Lac
Tél. : 04 79 70 03 48
savoyes@cemapgeo.com

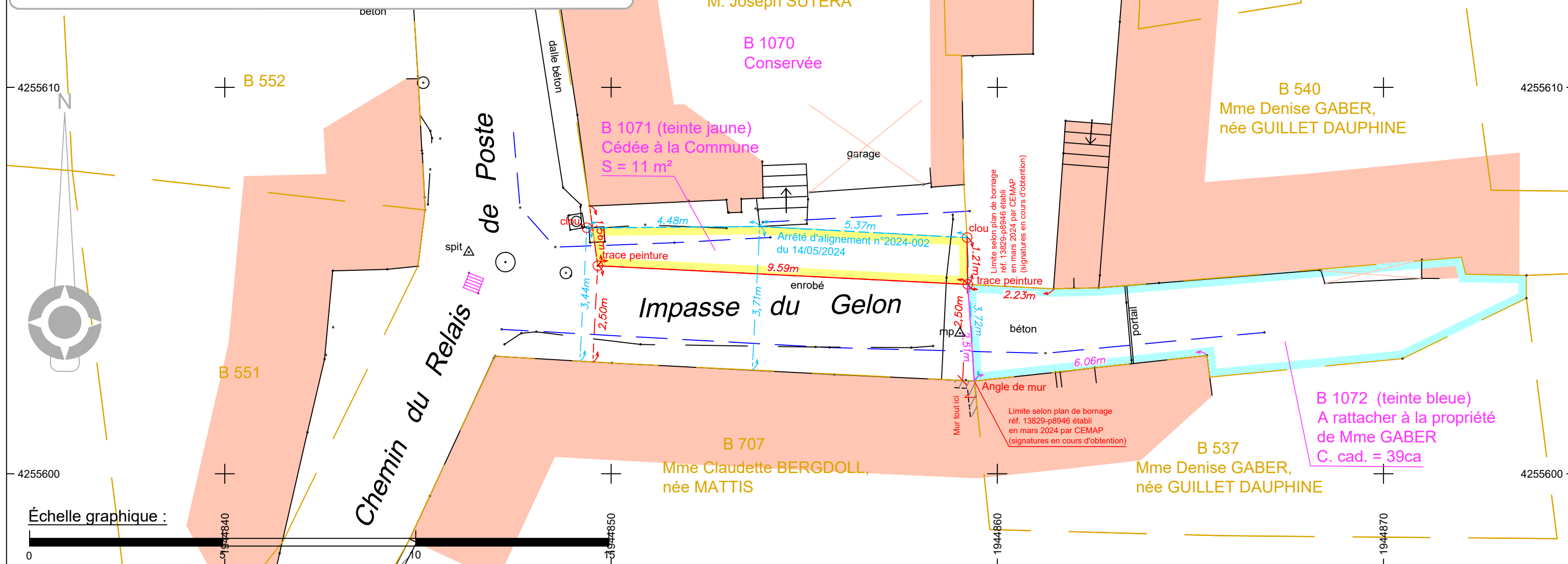


Document original établi par
M. Laurent MORET,
Géomètre-Expert N° OGE 06023,
et authentifié par le cachet
et la signature ci-contre

Légende :

- Application cadastrale (valeur indicative)
- seul un bornage contradictoire approuvé par les parties
garantit les limites séparatives entre propriétés riveraines
- Limite proposée lors de la réunion du 02/04/2024 (en cours de signatures)
- Limite réelle nouvelle à enregistrer par un acte translatif de propriété
- Dépassée de toiture
- Limite de fait
- Borne O.G.E. **nouvelle** / **existante**
- Autre repère **nouveau** / **existant** (pierre, clou, tube, piquet, marque rouge...)

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 23/09/2026
ID : 073-200086882-20260916-2026093-DE





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des finances publiques de la Savoie

Pôle Évaluation Domaniale
5 rue Jean Girard-Madoux
73011 Chambéry cedex
Téléphone : 04 79 33 32 09
Mail : ddftp73.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par: Yves BALITH
Téléphone : 04 79 33 92 02
Mail : yves.balith@dgfip.finances.gouv.fr
Ref. DS : 28771957
Ref. OSE : 2026-73215-00000

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le

ID : 073-200086882-20260916-2026093-DE



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE

COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE
HOTEL DE VILLE
SERVICE IMMOBILIER ET FONCIER
1 PLACE ALBERT REY
73110 VALGELON-LA ROCHETTE

Chambéry, le 2 février 2026

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Vous avez saisi le 16/01/2026 le Pôle évaluation domaniale de la Savoie, pour connaître la valeur d'une emprise sur domaine public consistant en une privatisation de la voirie publique par un particulier, au droit des parcelles cadastrées section 111 B n° 540, dans le cadre d'une opération de cession visant à régulariser l'empiètement précédemment décrit. La cession du bien est envisagée au prix de **1 950 € HT (Mille neuf cent cinquante euros)**.

Le bien concerné est issu du domaine public communal et a fait l'objet d'une procédure d'alignement. Le bien est cadastré section 111 B n° 1072 et est sis Impasse du Gelon, au chef-lieu, en zone UA, sur la commune déléguée de ETABLE, d'une contenance totale de 39 ca, F-73110 VALGELON-LA ROCHETTE.

Ce bien est constitutif d'une emprise sur voie publique fermée par un portail.

La valeur vénale du bien, libre d'occupation, est estimée à **2 300 € HT (Deux mille trois cents euros)**.

Cette valeur vénale est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Le présent avis a **une durée de validité de dix-huit mois**.

Pour la Directrice départementale des Finances publiques
et par délégation,
L'Évaluateur

Yves BALITH
Inspecteur des Finances Publiques